

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Février 2012



## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE



Benoît CHEVRON  
Président de la FDC77

Créée en 1924, la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne a pour membres des adhérents individuels et territoriaux. Elle fédère et représente à ce titre, en 2011, 960 territoires de chasse et 14 500 adhérents individuels. La FDC77 est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature. L'État lui donne également des missions de services publics que sont l'indemnisation des dégâts de grand gibier sur les cultures agricoles, la formation à l'examen du permis de chasser et la validation annuelle du permis de chasser par les services du guichet unique.

Ce cahier d'acteur est le fruit d'un travail commun entre la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne et l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'eau de Seine-et-Marne. Si nous ne sommes pas hostiles à ce projet d'utilité publique, il est nécessaire de concilier les besoins d'une protection contre les crues et les activités traditionnelles. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur plusieurs sujets :

- Il faut préserver ce territoire remarquable car très riche au niveau de sa faune,
- L'organisation de la chasse doit rester orientée vers les locaux,
- La chasse représente un poids économique important,
- La chasse sur les lots du domaine public fluvial (DPF) doit être maintenue,
- Des craintes à l'égard du projet d'aménagement hydraulique subsistent.

**Adresse :** La Maison Suisse - 1016 Route de Fontainebleau - 77720 BREAU  
**Tél. :** 01 64 14 40 20 - **Email :** contact@fdc77.fr

## Un loisir patrimonial

La chasse est un loisir patrimonial de la vallée de Seine essentiellement pratiquée par des locaux, elle représente un coût économique important pour cette petite région. La construction du grand gabarit ne doit pas provoquer l'arrêt de mode de chasse traditionnel.

Il existe dans cette portion de la vallée de Seine plusieurs modes de chasse traditionnelle : la chasse de nuit du gibier d'eau à partir d'installations numérotées, la chasse du gibier d'eau à la botte, à la passée et sur le domaine public fluvial (DPF).

La chasse à la hutte, à la passée et la chasse à la botte se pratiquent essentiellement lors des périodes



Zone humide de la Bassée

d'inondation sur ce secteur. C'est pourquoi il faut veiller à modifier au minimum les variations de niveau d'eau.

Ces activités traditionnelles sont dépendantes des périodes de crues.

## Prévoir des zones de passage pour la faune sauvage

La faune sauvage se déplace beaucoup. Il est nécessaire de veiller au maintien des corridors existants. Cette portion de la Seine est une zone de déplacement pour la grande faune entre le massif de Sourdun et le département de l'Yonne.

## Veiller à ne pas refaire les mêmes erreurs

La canalisation de la Seine accentue les phénomènes de crue en région parisienne car l'eau n'est plus freinée en amont. Dans la partie aval de la Bassée (déjà en grand gabarit), les inondations ne sont plus présentes et les installations de chasse de nuit ont dû être déplacées au bord des étangs. Nous nous permettons d'insister sur l'importance des périodes de crues pour le maintien de ces activités.

La portion de Seine concernée est un lot du Domaine Public Fluvial, la chasse est traditionnellement pratiquée sur le fleuve. Il faut veiller au maintien de ce mode de chasse. Aussi certaines questions se posent : Dans quel état sera le fleuve après les travaux ? Est-ce que le caractère sauvage de la Seine amont sera conservé ? Des aménagements écologiques sont-ils prévus au niveau des berges ?

La chasse dans la Bassée repose sur un tissu de bénévoles, dévoués et passionnés, profondément attachés à la gestion cynégétique et environnementale de ces zones humides. La Bassée possède un potentiel important pour les espèces migratrices fréquentant les zones humides. Elle se trouve à la croisée de plusieurs couloirs de migrations venant de l'Est et du Nord de la France.



Zone humide de la Bassée

En conclusion, ce projet ne doit pas :

- Réduire ou supprimer la pratique de la chasse dans la Bassée,
- Altérer ou dégrader la qualité des milieux,
- Supprimer la vocation des zones humides restantes de la Bassée,
- Réduire la biodiversité,

Par contre, il peut montrer son intérêt si :

- La circulation de l'eau dans la Seine est maintenue pour ne pas créer de bras morts,
- Il participe à la restauration et à la préservation des milieux naturels,
- Il favorise la reproduction de l'avifaune aquatique.

